

DÉCISION MUNICIPALE
N° 2023 - 95
En date du 18 décembre 2023.

Objet : Contrat d'assurance avec la Société GROUPAMA – Flotte automobile

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu le code de la Commande Publique ;

Vu le code des assurances ;

Vu le marché LUZ/2020/001/03 de prestations passé avec l'assurance SMACL, sise 141 avenue Salvador Allendé – CS20000 à Nirot (79031 cedex 9) relatif aux assurances « dommages aux biens », « flotte automobile », « protection fonctionnelle des agents et des élus » et arrivant à échéance le 31 décembre 2023 ;

Considérant que la commune doit procéder au renouvellement de son contrat d'assurance pour sa flotte automobile comprenant 11 véhicules à moteur.

Considérant l'offre de contrat faite par Groupama sis 60 Bd Duhamel du Monceau – 45166 Olivet cedex – N° Siret 382 285 260, pour un montant de cotisation prévisionnelle annuel de 4 500,82€ TTC.

DECIDE

Article 1 : De conclure un contrat avec GROUPAMA, sise 60 boulevard Duhamel du Monceau à Olivet (45166 cedex), N° de RCS 382 285 260, pour la Flotte automobile de la commune.

Article 2 : Précise que le montant de la cotisation provisionnelle annuel s'élève 4 500,82€ TTC

Article 3 : Dit que ce contrat est conclu pour une durée de trois ans, compter du 1^{er} janvier 2024

Article 4 : D'imputer ces dépenses sur le budget principal de la commune – chapitre 011.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VAL-D'OISE

2023

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site « www.telerecours.fr ».



Michel MANSOUX
Maire de Luzarches

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat :
(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication :